



Cousset, le 21 mai 2024

COMMUNE
DE
MONTAGNY

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 25 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 21 MAI 2024 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Currat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal
Schopfer Laurent, conseiller communal

Personnes excusées : M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages »
Mme Anne Bersier, Vice-Syndique

La séance est présidée par M. François Egger, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, les conseillers communaux et généraux présents, aux membres du bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny. Il souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du Conseil général pour les comptes 2023 et plus particulièrement au nouveau conseiller communal, M. Laurent Schopfer et lui passe la parole pour se présenter.

M. Laurent Schopfer se présente, en tant que nouveau conseiller communal depuis le début de l'année. Il est marié, deux enfants, installateur électricien, habite derrière Les Marronniers à Grandsivaz.

Le Président excuse les absences de Mme Anne Bersier et de M. Daniel Francey.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 18 du 3 mai 2024, page 736. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h02.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.
3. Election d'un membre à la commission financière.
4. Comptes 2023 :
 - 4.1 Présentation des comptes 2023.
 - 4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiduconsult SA par la commission financière.
 - 4.3 Rapport de la commission financière.
 - 4.4 Approbation des comptes 2023.
5. Rapport de gestion du Conseil communal.
6. Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, décision et crédit y relatif.
7. Informations du Conseil communal :
 - Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne.
 - Projet école.
 - Point de situation du Centre médical de Montagny SA.
 - Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville.
8. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe la liste des présences.

Le Président annonce 29 personnes présentes, majorité 15.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général

Arrivés au bout de cette 3^{ème} année de législature, nous devons élire le nouveau Président et Vice-Président pour la prochaine période de 2024-2025.

Selon le tournus décidé en assemblée constitutive, la présidence revient au Groupe « Les 7Villages » et la vice-présidence au groupe « élan citoyen ».

Pour le poste de Président du Conseil général, le groupe « Les 7Villages » propose M. Marc Küng.

Le Président propose donc, comme nouveau Président du Conseil général M. Marc Küng du groupe « Les 7Villages » et passe au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. Marc Küng comme Président du Conseil général pour la période 2024-2025.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », est élu Président du Conseil général à l'unanimité.

Pour la vice-présidence, le groupe « élan citoyen » propose la candidature de M. Olivier Corboud, actuellement membre du bureau en tant que scrutateur, et qui sera remplacé pendant l'année de sa vice-présidence par sa suppléante Mme Marielle Bugnon.

Etant donné qu'il n'y a pas de remarque ni de commentaire, le Président passe au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. Olivier Corboud comme Vice-Président du Conseil général pour la période 2024-2025.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen », est élu Vice-Président du Conseil général pour la période 2024-2025, à l'unanimité.

Le Président félicite M. Marc Küng et M. Olivier Corboud, pour leur élection et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

Le Bureau pour 2024-2025 se composera donc comme suit :

Président	Marc Küng, groupe « Les 7Villages »
Vice-Président	Olivier Corboud, groupe « élan citoyen »
Scrutateur/trice	Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages »
	Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen »
	Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir »
Secrétariat	Marie-Noëlle Bugnon

Le Président passe au point 3.

3. Election d'un membre à la commission financière.

En remplacement de M. Marc Küng démissionnaire et nouveau Président du Conseil général pour la période 2024-2025, le groupe « Les 7Villages » propose la candidature de Mme Monique Gründler pour le remplacer au sein de la commission financière.

Le Président passe au vote. Acceptez-vous la nomination de Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » en tant que nouveau membre de la commission financière.

Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » est élue, membre de la commission financière, à l'unanimité.

Le Président félicite Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » pour son élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

4. Comptes 2023 :

4.1 Présentation des comptes 2023.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal responsable des finances.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, a repris les finances par suite de la démission de M. Hervé Oberson. Pour l'assister dans cette tâche, au-delà de l'administration qui réalise la majeure partie du travail, il a la possibilité d'avoir les conseils de M. Grégory Jeckelmann qui était déjà membre du groupe de travail qui avait tablé sur les possibilités financières via l'agrandissement de l'école, puis avec cette collaboration, et avec les différentes questions, on a déjà pu effectuer des corrections par rapport aux comptes 2022. Il s'est inscrit à l'université afin de suivre une petite formation continue, un CAS en économie et finances publiques.

Les comptes 2023. D'abord le résultat 2023, plus de Fr. 300'000.00 alors que le budget était négatif de Fr. 67'000.00, donc un très bon résultat. Est-ce qu'on va toujours l'avoir les prochaines années, ce n'est pas sûr.

Pour ce compte, on a toujours le problème de progression du revenu des impôts réguliers et irréguliers pour les personnes physiques et les personnes morales de Fr. 491'000.00, progression qui reste dans ce qui était budgété. On a un autre point la diminution des intérêts passifs des engagements financiers, aussi par rapport au projet sportif et de loisirs on avait 30% qui étaient payés sur le budget total, c'est moins que ce qu'on pensait, on pensait avoir plus dépensé et il y a aussi les taux d'intérêts qui sont moins montés que prévu et là on a gagné Fr. 71'000.00.

M. Stéphane Currat commente un graphique qui montre l'évolution des impôts, le produit de tous les impôts encaissés, pas seulement les personnes physiques et morales, mais aussi les mutations, contributions immobilières, etc. Toutes ces années, il y avait un gros écart entre le budget et les comptes et une volonté du Conseil communal depuis le budget 2023 a été d'intégrer une partie de ces impôts des années précédentes qui n'étaient pas calculés, de les intégrer pour la moitié, c'est pourquoi on voit sur l'année 2023 l'écart entre le budget et les comptes qui est réduit et ce sera une tendance pour les autres budgets.

La fortune au bilan se monte à Fr. 8'283'361.00 qui est purement comptable, ce n'est pas de l'argent placé à différents taux, c'est une fortune surtout qui va permettre, ces prochaines années, principalement lorsqu'il faudra financer l'agrandissement de l'école, on va se retrouver avec ces charges plus importantes avec des résultats négatifs et puis on va pouvoir diminuer cette fortune pour continuer de tourner sans augmentation d'impôts. On n'a aucune raison de la conserver, on peut très bien l'utiliser pour cet agrandissement de l'école ou aussi déjà pour payer la fin du projet sportif et de loisirs.

M. Stéphane Currat commente une slide sur les subventions pour les places d'accueil pour les crèches. Il va parler uniquement de la partie financière, M. Yannis Baillet fera ensuite une présentation sur ce point. Les montants mis au budget commencent à partir de 2019, montant qui a toujours été en augmentant en passant de Fr. 80'000.00 à Fr. 200'000.00 pour 2024. On voit que pour les comptes, on a bien respecté le budget en 2021 et 2022, et il y a cette fameuse année 2023 où avec un budget de Fr. 190'000.00 on est passé à Fr. 325'000.00. En 2024, vu que des conventions sont signées, on devrait plus probablement se retrouver aussi avec un même écart sur les comptes. Il relève qu'il y a des charges, de gros efforts qui sont faits pour la petite enfance ces dernières années et qu'il y a aussi des efforts qui sont faits avec le projet sportif et de loisirs, avec la place de jeux, avec de nouvelles salles de classe et la place multisports, il y a vraiment beaucoup d'investissements qui sont faits aussi pour les enfants et finalement pour élaborer un budget 2025, le tout est une question d'équilibre entre les différents besoins.

M. Stéphane Currat en a terminé.

Le Président demande s'il y a des questions sur les comptes 2023. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal.

M. Yannis Baillet, conseiller communal, donne quelques informations concernant les subventions aux crèches. Il fait un petit rappel des bases légales qui donnent le cadre pour ces subventions, comment cela fonctionne exactement et concernant les comptes, les mesures qui ont été prises jusqu'à présent celles qu'on envisage de prendre dans le futur. Plusieurs lois régissent les subventions accordées au placement en crèche :

- La loi sur la scolarité obligatoire
- La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)
- Le règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE)
- Les directives sur les structures d'accueil extrascolaire du 1er mars 2011

On parle vraiment des subventions pour l'accueil préscolaire et il y a encore une distinction entre les structures à temps d'ouverture réduit TOR et les structures à temps d'ouverture élargi TOE, c'est-à-dire les crèches. Par exemple : les Lutins fait partie de cette catégorie TOR. La commune est tenue par ces lois, en fonction de l'évaluation des besoins, d'accorder un nombre suffisant de places. L'évaluation du besoin se fait par un sondage qui s'effectue tous les 4 ans, qui a été fait en début de législature. C'est sur cela que les budgets ont été basés. Bien que la tendance semblait déjà montée en 2021 et 2022, on a augmenté le budget que légèrement, justement en fonction des retours reçus sur cette évaluation du début de législature, donc en accord avec les besoins annoncés. La commune ne subventionne pas les crèches mais les parents plaçant les enfants en crèche. La crèche elle-même ne touche pas directement de subventions de la commune. Il y a des subventions de l'Etat en faveur des crèches, d'autre réductions, la contribution des parents et la commune soutient les parents à hauteur du montant qui manque pour arriver au prix coûtant pour la crèche. La crèche est un organisme à but non lucratif, mais dans le but de soutenir les parents. Comment cela fonctionne : la famille demande un placement à la crèche qui nous informe de cette demande, et en fonction des avis de taxation reçus avec la demande, le montant de la subvention est calculé par la commune qui renvoie une décision à la crèche qui le communique aux parents. C'est d'ailleurs pour cela que la commune a instauré, depuis environ 2 ans, une convention tripartite entre la commune, la crèche et les parents, pour être très transparent.

On a une explosion des subventions qui ont été accordées, cette dernière année. Il n'y a aucun aspect légal qui ne permet pas de le faire, cependant la responsabilité du Conseil communal est d'assurer la tenue d'un budget. Le but a été manqué sur l'année 2023 avec un dépassement assez important. Au vu de l'évolution au début de l'année 2024, le Conseil

communal a été tenu de réagir et a pris une décision rapide, à savoir ne plus accorder de nouvelles conventions pour les demandes qui arriveraient maintenant. Une décision temporaire parce que ceci se fait en fonction du budget. Si le budget est assez important, on aura la possibilité de nouveau d'accorder ces subventions. Jusqu'au budget 2025, on va mettre une mesure sur le long terme qui permettra justement d'éviter ces dépassements trop importants connus en 2023 et qu'on risque très fortement de connaître en 2024. Voilà ce qui est prévu de faire à partir du prochain budget.

M. Yannis Baillet demande s'il y a des questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande combien la commune subventionne d'enfants pour ce montant aux comptes 2023.

M. Yannis Baillet répond que les subventions correspondent à environ Fr. 65.00 par jour et par enfant, soit une moyenne d'environ Fr. 6'800.00 par enfant et par an. On est à une cinquantaine d'enfants domiciliés sur la commune. Un point important : on ne subventionne pas uniquement les enfants placés à la crèche sur la commune, mais les parents qui habitent sur la commune.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande quelles sont les conséquences pour la rentrée 2024 ?

M. Yannis Baillet répond que le Conseil communal va continuer sur cette lancée jusqu'à l'approbation du budget 2025, la seule chose qui pourrait faire changer c'est une chute des subventions par une grande majorité des enfants partant à l'école et que la capacité financière le permette.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande si c'est légal de couper ces subventions aux familles ?

M. Yannis Baillet répond que la seule obligation pour la commune c'est de couvrir les besoins annoncés, donc ce qui est donné par le sondage.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Quand il y a une demande pour placer un enfant dans une crèche, est-ce que la commune cherche à savoir si les deux parents travaillent, un parent qui ne travaille pas, comment cela se passe.

M. Yannis Baillet répond que la commune se base sur l'avis de taxation des parents pour l'octroi de la subvention au niveau du revenu. Sur l'avis de taxation, il n'y a aucune indication sur le pourcentage de travail. Ce n'est pas une chose que la commune peut demander et au vu des bases légales, ce n'est pas une question qu'on a le droit de poser.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages ». On parle de bloquer les futures demandes, est-ce qu'il y a un autre moyen de faire autrement, peut-être de reconsidérer les demandes existantes et de quand même accepter les futures mais peut-être à des autres conditions. Parce que bloquer les futures demandes est drastique.

M. Yannis Baillet répond que le Conseil communal aurait pu résilier les conventions et repartir à zéro, ce qui n'était franchement pas équitable non plus. Là certains parents n'ont pas de chance. Le montant des subventions ne peut pas être changé, la grille est définie par les crèches selon une base tarifaire définie par le canton. La crèche a une certaine influence sur le montant total, mais a très peu d'influence sur le montant des subventions. Il y a des points fixes à respecter selon les salaires. On aurait pu reconsidérer les conventions signées sur quelle base, ancienneté, l'enfant va bientôt partir à l'école, ce n'est pas équitable non plus. La mesure a le mérite d'être simple, mais elle est ce qu'elle est.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages » n'est pas trop concerné, mais vu ce qu'il a entendu ces derniers jours, il imagine que si une famille a déjà un ou deux enfants en crèche et se voit bloquer avec un 3^{ème} enfant qui va venir, ce n'est pas évident pour eux.

M. Yannis Baillet est entièrement conscient de cela, est-ce que c'est moins évident pour quelqu'un qui place son premier enfant, pas forcément. On est ouvert à toutes les propositions qui pourraient être plus équitables.

Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen » est-ce que les parents peuvent se retourner d'une autre manière par rapport à une aide, est-ce que l'Etat entre en compte d'un autre moyen, ou d'autres institutions.

M. Yannis Baillet. Non, pas à sa connaissance.

M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages ». Est-ce qu'il y a le même problème dans les communes environnantes, parce que c'est sûrement un problème global, et si le Conseil communal s'est renseigné comment les autres communes vont gérer ce problème également.

M. Yannis Baillet. L'augmentation est particulièrement forte sur notre commune par rapport aux communes avoisinantes, après avoir demandé à quelques collègues. Ils sont moins confrontés à cela, donc il y a pour l'instant une adaptation du budget qui se fait d'année en année et il n'y a pas de mesures autres. Certaines communes ont pris en compte le taux de travail, pour ce faire il faut un règlement qui l'indique et qui est accepté. Au début de la législature, M. Baillet est venu avec un règlement, mais il avait été décidé de ne pas avoir de règlement, pour d'autres raisons, ce n'était pas le bon moment et en fait le règlement n'aurait pas résolu ce problème, à l'époque où cela a été discuté, ce n'était pas à l'ordre du jour.

M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages ». Qu'est-ce qui fait que pour cette année on peut se permettre ça.

M. Yannis Baillet répond que cela a été vu en 2023. Le fait qu'on réagisse maintenant, c'est qu'on aura le même souci pour l'année 2024.

M. Olivier Dousse, groupe « Continuité & Avenir » Avant l'élaboration des budgets, est-ce qu'il y aura un nouveau sondage des nécessités, afin d'être au plus juste ?

M. Yannis Baillet répond qu'au niveau légal on n'est pas encore obligé, mais un nouveau sondage sera fait pour être le plus juste possible, pour avoir une source plus fiable. Il faut savoir que le formulaire du canton est extrêmement compliqué et long. Il pense que cela a freiné certains, et à voir s'il faut l'adapter au plus simple. Cela n'a pas encore été discuté, ni décidé au Conseil communal.

M. Olivier Dousse, groupe « Continuité & Avenir » demande si, pour les cas qui seraient refusés cette année, il y aurait possibilité d'avoir des versements rétroactifs sur 2025.

M. Yannis Baillet répond que c'est un point qui n'a pas encore été discuté. Il prend la remarque.

Mme Rachel Joye, groupe « Continuité & Avenir ». Concernant ces sondages, ce ne serait pas plutôt bien de le faire chaque année, au lieu de tous les 4 ans. Elle trouve difficile de savoir l'évolution des familles sur 4 ans.

M. Yannis Baillet. Rétroactivement, on constate que si nous avions fait un sondage il y a deux ans, on aurait été mieux loti. Le fait est que le Conseil communal s'est orienté sur les bases légales qui préconisent de le faire tous les 4 ans. L'idée était de faire un 2^{ème} sondage à la fin de cette législature, mais vu la situation le sondage sera avancé.

Mme Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen ». Est-ce que la décision de couper les subventions a été prise en ayant une idée du nombre des nouvelles conventions qui seraient à subventionner ou pas du tout, ou sur la base des conventions qui seraient terminées pour les enfants qui entreraient à l'école cet automne ?

M. Yannis Baillet répond non, c'est très difficile à estimer.

Comme s'il n'y a plus de question, le Président remercie M. Yannis Baillet pour ses explications et les intervenants pour les questions et remarques.

Le Président dit que c'est un sujet important qui interpelle beaucoup de monde, il y a beaucoup de questions ou de remarques qui devront certainement être prises en compte dans les mois à venir et assez rapidement pour trouver des mesures adéquates pour satisfaire tout le monde, les gens et la population.

M. Yannis Baillet vient sur le système des transports avec deux prestataires TPF et Carpostal.

Au niveau des transports scolaires, on a deux prestataires : l'utilisation de la ligne publique Carpostal qui est adaptée aux écoles, pendant les périodes scolaires. Et pour assurer les trajets hors ligne publique, on a un mandat à TPF qui agit en tant que prestataire privé. Les horaires ne sont pas si évidents que cela en a l'air.

La raison de l'oscillation des coûts est due un avenant annexé sur le contrat TPF. Ce qui fait une progression linéaire mais attendue. En revanche les fluctuations sont dues au fait que les prestations sont par année scolaire et non par année civile. On est en décalage entre le budget et les facturations. Depuis cette année, la commune a convenu avec les TPF qu'on aurait des factures mensuelles qui permettraient d'avoir une tenue des comptes plus régulière qu'actuellement. En raison de plusieurs changements, une augmentation de la fréquentation des écoles, on envisage de revoir le contrat TPF pour l'année à venir, mais cela est au niveau de l'étude.

Comme il n'y a plus de question, Le Président remercie pour ces explications et passe au point 4.2.

4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiducosult SA par la commission financière.

Le Président passe la parole à Mme Sandrine Haldimann, membre de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, Fiducosult SA, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, l'organe de révision recommande de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Le Président remercie Mme Haldimann et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 4.3.

4.3 Rapport de la commission financière.

Le Président passe la parole à Mme Sandrine Haldimann, membre de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2023 de la commune dans leur ensemble.

Le Président remercie Mme Haldimann et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 4.4.

4.4 Approbation des comptes 2023.

Le Président passe au vote. Acceptez-vous les comptes 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2023 lèvent la main.

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président passe au point 5.

5. Rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, dit que le rapport de gestion a été envoyé à chaque membre du Conseil général, et n'a rien à ajouter. Il est à disposition pour toutes questions.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président passe au point 6.

6. Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, décision et crédit y relatif.

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal responsable du dicastère des eaux.

M. Rémy Grether, conseiller communal, demande un petit crédit extrabudgétaire. A l'automne 2023, il a été constaté qu'une conduite d'eau potable au Botset, à Mannens, devait être changée, et il est proposé de profiter des travaux en cours à Mannens. Cette conduite est très usagée. Le coût selon les devis des entreprises est de Fr. 48'000.00 auquel on ajoute les frais administratifs et une fourchette de sécurité, soit un montant total de Fr. 60'000.00.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » demande s'il s'agit d'une information pour les conduites dont les travaux sont déjà en cours.

M. Rémy Grether répond que cela va se faire dans le cadre des travaux qui vont se poursuivre à Mannens. Les travaux n'ont pas encore commencé, mais nous n'attendrons pas le délai référendaire.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question, le Président donne la parole à Mme Sandrine Haldimann, membre de la commission financière, qui donne connaissance de leur préavis concernant cette demande de crédit.

Mme Sandrine Haldimann, membre de la Commission financière, procède à la lecture du rapport de la commission financière, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière préavise favorablement et à la majorité cet investissement et recommande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit de Fr. 60'000.00 pour le remplacement de cette conduite d'eau potable ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le Président remercie Mme Sandrine Haldimann et demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas.

M. Rémy Grether précise que c'est le remplacement d'une conduite usagée et non une conduite supplémentaire.

Le Président passe au vote. Acceptez-vous l'investissement de Fr. 60'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 60'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 28 oui et une abstention.

7. Informations du Conseil communal :

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

- **Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne.**

M. le Syndic informe que, fin des années 90, d'entente avec la commune de Payerne, un investissement a été fait du fait des différents puits se trouvant sur la commune de Montagny pour alimenter le réservoir de l'Entente. A sa création, la commune de Payerne avait en gros 2/3 de l'investissement et la commune de Montagny 1/3. A ce moment, la commune de Payerne avait des besoins plus importants en eau que Montagny. Les années passent et arrive l'échéance de 2024. La commune de Payerne avait la possibilité, sans nous demander, de quitter cette convention. M. le Syndic donne la situation de 1996 et actuelle. En 2023, les consommations sont pour Montagny : 215'948 m³ et Payerne 18'931 m³.

Pour Payerne, ils ont un capital bloqué à Montagny qu'ils n'utilisent plus. Il y a deux solutions, soit on les laisse partir et on reprend leur part, qui n'est pas encore définie très clairement. La commune de Payerne n'a plus d'intérêt de garder cette convention étant donné qu'ils ne consomment pratiquement plus rien. Ce qu'il faut savoir, qui est doublement important, c'est que si Montagny n'est pas intéressée à laisser partir la commune de Payerne, la commune de Payerne peut reprendre sa part en eau par rapport à la quote-part de leur investissement et Montagny serait en manque d'eau. Jusqu'à maintenant, nous avons eu la chance que Payerne n'était pas dépendant de notre réservoir pour s'alimenter parce qu'aujourd'hui, ils sont en train de chercher d'autres sources et de voir pour prendre l'eau du lac. Aujourd'hui, la commune de Montagny est devant une opportunité. La commune de Payerne veut sortir de cette convention et maintenant on devra se définir sur ce qu'on fait, pourquoi, comment, combien. Tout ce qui concerne l'eau se finance par l'eau. Il y aura peut-être une adaptation à faire sur le prix au m³. Aujourd'hui la commune de Montagny a les ressources en eau qui ne nous coûtent pas chères, on est bien en dessous de la moyenne de la Broye, car dans certaines communes le prix au m³ est 4 à 5 fois plus cher. La commune de Payerne doit encore valider la résiliation de la convention par ses organes politiques. Ce soir, il n'y a pas de décision à prendre.

M. Rémy Grether, conseiller communal, confirme que cela n'influence pas la capacité financière d'investissement de la commune, notamment par rapport au projet école et d'autres dépenses.

Le Président remercie pour ces explications et demande s'il y a des remarques ou questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir ». On parle des m³ consommés, mais en réalité, quelle est la capacité en m³.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond que nous ne pouvons pas tirer plus que ce qui est sorti ici. En fait, avec le changement climatique depuis quelques années, on a eu une année 2021, bien arrosée, et cela ne veut pas dire que ce sera, dans le futur, encore 10 fois sur 10 ans. Il faut être très prudent de ne pas tirer plus que ce que la nappe phréatique peut donner, car on peut la bloquer. Il relève une chance avec la Chanéaz, car là, d'après des sourciers, on aurait la possibilité de recapter de l'eau.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » continue concernant ce manque d'eau, il pense qu'il serait judicieux de garder la conduite qui fait Montagny – Payerne.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, remercie pour la remarque.

Le Président passe au point suivant.

- **Projet école.**

Le Président passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal.

M. Yannis Baillet informe de l'envoi d'une demande préalable à la commission des constructions scolaires et d'avoir reçu une réponse. Le but principal de cette demande préalable est de valider le programme, c'est-à-dire le nombre de salles à ajouter au bâtiment existant et ce qui en découle comme salles d'appui. Pour la commission des constructions scolaires et la DFAC, Département de la formation et des affaires culturelles, on est en adéquation avec les bases légales et l'évolution prévue de la population. Ce qui nous permet de partir sur la suite de la procédure, sans avoir un risque d'avoir un retour négatif sur ce qui est envisagé.

Le Président remercie M. Baillet pour ces explications et demande s'il y a des remarques ou questions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point suivant.

- **Point de situation du Centre médical de Montagny SA.**

Etant donné que Mme Anne Bersier, vice-syndique, est absente, le Président passe la parole M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic donne une information sur le Centre médical ouvert depuis le mois de novembre 2023. La Dre Emeline Bordeau officie à 60% depuis le 1^{er} janvier. En mars 2024, la Dre Iza Lehmann a fait un 20%, et depuis mai, elle a augmenté son temps de travail à 60 %. Est venu se greffer, le Dr Virgilio Lehmann, époux ou compagnon de la Dre Iza Lehmann, avec un 20%, à partir du 8 mai. D'ici la fin de l'année, il va probablement augmenter son temps de 60%, ce qui fera en tout un 200% qui sera couvert au niveau du centre médical.

Quelques chiffres : en janvier 108 nouveaux patients, février 107, mars 84 et avril 75. N'hésitez pas, il y aura toujours encore de la place, cela suit son cours. Depuis le 8 mai, il y a tous les jours au moins un médecin qui consulte, une assistante médicale à plein temps et une secrétaire médicale à 20%. Depuis le mois de mai, la prise de rendez-vous peut se faire en ligne. D'ici le mois de juillet, à priori, nous serons dans les chiffres noirs.

Le Président remercie M. le Syndic pour ces très bonnes nouvelles et demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen » a une remarque. On a, depuis le départ, des informations que le couple Lehmann a un projet à moyen terme de ne pas rester à Cousset, il a plutôt un souhait de suivre la chose et d'anticiper, au cas si leur projet se réalise, pour ne pas se retrouver dans la situation connue dans le passé.

M. le Syndic remercie pour la remarque. Il faut savoir qu'au niveau du Centre médical, il y a un dynamisme et qu'ils sont à la recherche de médecins, si le couple Lehmann quitte le cabinet, tout en sachant que pour le moment rien n'est fait à Estavayer-le-Lac. Ils assurent de regarder, d'avoir des contacts, que d'ici 2025-2026, il y aura de la place.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, Le Président passe au point suivant.

- **Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville.**

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic informe qu'une demande de permis de modification selon la procédure ordinaire a été déposée le 26 avril 2024. Il faut compter deux mois pour avoir un permis qui devrait arriver en juin, les travaux pourront commencer en juillet et pense qu'on pourrait déménager l'administration pour la rentrée scolaire.

Le Président remercie pour les informations et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point 8.

8. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages ». Une étude de mobilité a été réalisée et en assemblée cela a été annoncé que les mesures allaient être mises en vigueur, M. Sébastien demande quelle est la situation du dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'une demande préalable a été déposée au canton à fin mars, on attend un retour d'ici la fin du mois. Selon la réponse du canton, les plans et une mise à l'enquête devraient être déposés.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages » demande concrètement, avec la mise à l'enquête et les travaux, il faut compter quelle période.

M. Sébastien Rossier répond que les marquages et les signalisations pourraient commencer en fin d'année, début de l'année prochaine.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages » demande ce qui est prévu pour l'arrêt de bus à la croisée à Montagny-les-Monts qui devait être déplacé.

M. Sébastien Rossier répond que l'arrêt de bus de la croisée est supprimé et seul l'arrêt au centre du village de Montagny-les-Monts sera maintenu avec la confirmation de Carpostal que ce sera fait pour la rentrée.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande si la commune est intervenue auprès des CFF pour le passage à niveau chez Maendly à la route de Corcelles, car après 3 ou 4 réfections, il n'y a pas d'amélioration.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'une séance est prévue en fin de cette semaine ou la semaine prochaine.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Des citoyens l'ont interpellé concernant le fauchage des talus en bordure des trottoirs. Chaque année, on a les mêmes soucis, les herbes sont très hautes et avec les tiques, les gens deviennent inquiets, et aussi devant certains bancs publics, mis en place par la commission Senior+, des travaux d'accès mériteraient d'être faits. Est-ce qu'il y a un suivi avec ces entretiens.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que pour les sentiers, la demande sera transmise à Mme Anne Bersier, vice-syndique, en charge du dossier. Au niveau du fauchage, les travaux doivent être terminés cette semaine, les employés n'arrivent pas à faire partout en même temps. La priorité est donnée le long des routes et ensuite les trottoirs.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». A la dernière séance du Conseil général, il avait été parlé de l'antenne 5G à Montagny-les-Monts, M. Pidoud demande où en est l'autorisation, la mise à l'enquête.

M. le Syndic répond que pour le moment, il n'y a pas d'indication qu'elle ne va pas se faire. Il n'a pas d'élément dans le sens contraire mais il peut encore le vérifier.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » informe qu'en tant que chef de groupe, il va céder sa place à M. Raphaël Pidoud dès demain.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » a une question sur le Moulin Bossy qui est en faillite, qui avait des revenus pour la commune lorsqu'il était en activité, comment cela se passe maintenant.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond qu'avec regret, il y a eu certes une vente qui a été faite, Bossy Céréales a vendu ses bâtiments à Crédit Suisse. Dans cette affaire, il y a eu un dividende de plus de Fr. 300'000.00 versé à la commune, un montant unique. Aujourd'hui, la société n'est plus active, M. le Syndic ne connaît pas les revenus qu'il y avait ultérieurement. Les bâtiments existent toujours et sont toujours la propriété de Crédit Suisse. Ce bâtiment a une location mensuelle de Fr. 85'000.00. Il faut quand même une activité qui génère un chiffre d'affaires ou du profit, pour s'attaquer à ces locaux. Crédit Suisse veut louer cela rapidement. Ils sont à la recherche de repreneurs. M. le Syndic a rencontré le grand boss de Granges-Marnand, et lui a demandé ce qu'ils attendaient pour acheter ce bâtiment. Il lui a répondu que c'était trop grand. Il y aura peut-être Fenaco ou différents acteurs, on ne sait pas. Aujourd'hui, les bâtiments sont là, ils sont neufs.

Il n'y a plus de question.

Sur demande de la Préfecture, le Président rappelle la journée des communes du district de la Broye fribourgeoise qui aura lieu le vendredi 5 juillet à Cugy et prie les personnes intéressées de s'inscrire d'ici le 31 mai 2024 sur le site prefecturebroye@fr.ch.

Le Président fait part de son rapport de fin d'année de présidence.

Une année s'est déjà écoulée depuis la prise de la clochette le 31 mai 2023 et à vrai dire elle a filé comme l'éclair. S'il regarde dans le rétroviseur, ce fût une année riche en événements, manifestations et rencontres auxquels il a participé avec beaucoup de plaisir et de joie. Il y a eu tout d'abord le 12 juin, le premier coup de pioche pour le projet sportif et de loisirs, ensuite le discours du 1^{er} août, le 5 septembre la séance du Conseil général pour l'achat de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville, le 23 septembre la course d'école des autorités, le 30 septembre l'inauguration des 5 parcours, des bancs et le rallye pédestre, le 7 octobre l'accueil des nouveaux habitants et habitantes lors de la brisolée à la Tour de Montagny, le 3 décembre la votation suite au référendum populaire et la confiance de la population accordée aux autorités, le 6 décembre l'accueil des nouveaux citoyens et citoyennes, le 13 décembre 2023 l'assemblée ordinaire du budget 2024. Il cite également d'autres événements marquants pour notre commune, soit la réouverture du centre médical de Montagny le 7 novembre 2023, merci à notre vice-syndique, Mme Anne Bersier, qui s'est battue avec force et vigueur pour le maintenir ouvert et permettre sa réouverture, l'accueil du 3000^{ème} habitant le 20 décembre, l'avancement des travaux pour le projet sportif et de loisirs avec une inauguration prévue le samedi 21 septembre 2024, la démission de M. Hervé Oberson remplacé par M. Laurent Schopfer et enfin à titre personnel

l'avancement des travaux à Mannens pour la mise en place du séparatif et la construction du trottoir avec un bitume tout neuf.

Il a eu beaucoup de plaisir, d'enthousiasme et de satisfaction de participer à tous ces événements et remplir les missions et tâches de Président du Conseil général. Il en souhaite de même pour son successeur. Il remercie toutes les personnes présentes, l'administration communale, merci à M. Burri qui quitte la commune à fin juillet, à M. le Syndic et les conseillers communaux, les conseillères et conseillers généraux, et la population de la commune pour l'aide, le soutien la collaboration et la confiance accordés durant cette année de Président. Il en gardera de très bons souvenirs.

M. le Syndic remercie notre Président sortant en lui remettant une petite attention. Il voulait surtout remercier ses collègues ici présents de leur efficacité au travail et rassurer qu'ici c'est la grand-messe, mais rassure qu'il y a des séances de groupes avec des questions et les réponses sont données avant la séance du Conseil général, et n'ayez crainte débats il y a. Il remercie Marie-Noëlle Bugnon, l'administration dans son ensemble et chacun pour tout le travail qui est fait pour la collectivité.

Le Président remercie M. le Syndic pour ces paroles et le cadeau.

M. le Président informe que la séance du budget 2025 est fixée le 10 décembre 2024.

M. le Président remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite un bel été. Il invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h49, le Président clôt officiellement cette séance du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

François Egger

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route Bas-des-Esserts 15	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidou	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route du Jordil 14 Route de la Fenette 12	1775 1774	Mannens Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	excusé
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Pidou	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	